

DGH 2024: REDIGER UN VOEU POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si votre collectif est assez uni pour réunir toutes les voix des représentant·es des personnels comme des parent·es d'élèves, soumettre un vœu au vote est utile . Pistes d'argumentaire à reprendre en communiqué de presse.

CAS PARTICULIER DES GROUPES DE NIVEAU EN COLLEGE

Le conseil d'administration du (nom de l'établissement) réuni le (date) proteste contre le volume de la dotation horaire attribué à l'établissement.

Nous refusons la mise en place des groupes de niveau et dénonçons les conséquences de sa mise en place sur notre établissement

- Aucun texte règlementaire ne régit la constitution de ces groupes : ni décret, ni circulaire
- l'horaire des élèves passe de 26 h par semaine à 25h sans aucun texte non plus. Nous refusons la suppression de l'heure de technologie en 6ème et contestons cette baisse horaire.
- à peine mis en place, le soutien approfondissement est abandonné sans qu'aucune évaluation n'ait été conduite sur ses effets. Nous ne sommes pas des girouettes.
- l'organisation des enseignements est une prérogative du conseil d'administration. Ce fléchage massif nous ôte toute marge de décision et toute autonomie.
- Le fléchage des moyens dans les groupes de niveau entraîne la suppression/diminution horaire de
- telle option qui valorise l'établissement
- tel groupe de langue
- tel dédoublement facilitant les progrès des élèves en
- tel dispositif d'inclusion permettant de mélanger des élèves issus de classe ordinaire et de ...(Egpa, ULIS etc)
- représente un risque majeur de stigmatisation des élèves les plus faibles et de perte de confiance en eux/elles
- pose un grave problème éthique sur l'inclusion des élèves en situation de handicap s'il s'avère que beaucoup d'entre eux/elles sont placés dans le groupe faible.
- pose un grave problème de suppression de l'hétérogénéité dont profitent les élèves plus fragiles. Les groupes de niveau ne sont pas des groupes de besoin.
- pose un problème de définition du niveau faible : une comptabilité opaque à laquelle nous n'avons pas été associés cumule des critères de fluence et de compétences dans les évaluations nationales de 6ème.
- pose un problème de cohésion du groupe puisque les élèves ne seront plus que 16h en groupe classe.
- pose un problème de ressources en prof principaux, les profs de lettres et de maths n'ayant plus que des groupes en 6ème et en 5ème.
- pose un problème de ressource humaine : il nous manque tant de prof de maths/français pour les mettre en place. Eventuellement précision sur des compléments de service à faible horaire générée par la mise en place.

JANVIER 2024

Si votre collectif est assez uni pour réunir toutes les voix des représentant·es des personnels comme des parent·es d'élèves, soumettre un vœu au vote est utile. Pistes d'argumentaire à reprendre en communiqué de presse.

Des arguments plus classiques à reprendre

Le conseil d'administration du (nom de l'établissement) réuni le (date) proteste contre le volume de la dotation horaire attribué à l'établissement.

En effet.....: indiquer ici le constat du nombre d'heures postes supprimés et des conséquences de

ces

suppressions (nombre de classes, suppressions de postes, postes partagés). Puis les arguments

- **prévisions d'effectifs**: si des éléments tangibles et démontrables vous incitent à penser qu'il y aura plus d'élèves dans vos classes que ce qui est annoncé. Solliciter les élus locaux pour appuyer la démonstration. Attention cependant, le dialogue de gestion a déjà eu lieu en décembre. Les arguments devront donc être très solides.
- **consignes de sécurité** : s'appuyer éventuellement sur la taille de vos salles de classe en rapport avec le nombre d'élèves accueillis.
- **typologie d'établissement :** s'appuyer sur l'indice de positionnement social du public accueilli. Les directions académiques doivent prendre en compte le fait que vos élèves sont issus de milieu dit "défavorisé" même si l'établissement ne bénéficie pas d'un classement en éducation prioritaire, rare au demeurant en Bretagne.
- **typologie d'établissement** : s'appuyer sur l'argument de la ruralité et de la petite taille. Un établissement scolaire est un élément clé du maillage territorial, le fragiliser, c'est fragiliser ce tissu. Les établissements de petite taille ont aussi besoin d'un minimum de collègues non partagés pour pouvoir tourner.
- **nombre d'élèves par classe** : s'appuyer sur le nombre d'élèves par classe au regard du nombre d'élèves en situation de handicap dans les divisions d'un niveau : avoir des classes de 5ème à 30 élèves avec 8 PAP et deux AESH + l'enseignant e soit 33 personnes.
- **LV** s'appuyer sur l'argumentaire de la continuité de l'apprentissage des langues vivantes au sein d'un bassin:
- dispositifs particuliers: les élèves issus d'UPE2A sont comptabilisés au même titre que n'importe quel·le autre élève. Pourtant leur prise en charge devrait impliquer un surcroît de moyens surtout quand les allophones n'ont pas eu la chance de bénéficier d'une scolarité dans leur pays d'origine.

Valorisation de toutes les actions pédagogiques surtout si elles rendent l'établissement attractif dans un contexte social défavorisé. Attention à ne pas oublier cependant qu'on risque de vous rétorquer – notamment en collège – que vous devez vous débrouiller avec la marge horaire

cas particulier : fermer un poste d'un e collègue en arrêt maladie est particulièrement maltraitant.